

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

833 636 509 RCS Bourg-en-Bresse.

GARDIMMO.

Forme : Société civile immobilière.

Capital : 535000,00 EUR.

Adresse : 1, Avenue Adrien Thierry, 01190 Pont-de-Vaux.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION-ABSORPTION Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PONT DE VAUX (01190), du 17 juin 2024, la société DIDIER PERRAUD LOGISTIQUE – D. P. L. et la société GARDIMMO ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DIDIER PERRAUD LOGISTIQUE – D.P. L. par la société GARDIMMO. Société absorbante : GARDIMMO Forme : société civile immobilière Adresse du siège : PONT DE VAUX (01190), 1 avenue Adrien Thierry Capital : 535.000,00 EUR Numéro unique d'identification : 833 636 509 Lieu d'immatriculation : RCS de BOURG EN BRESSE Société absorbée : DIDIER PERRAUD LOGISTIQUE – D.P.L. Forme : société à responsabilité limitée à associé unique Adresse du siège : PONT DE VAUX (01190), 1 avenue Adrien Thierry Capital : 8.000,00 EUR Numéro unique d'identification : 507598217 Lieu d'immatriculation : RCS de BOURG EN BRESSE Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : - Totalité de l'actif soit 175.146,00 € - Totalité du passif, soit 136.750,00 € - Actif net apporté : 38.396,00 € Aux fins de rémunération de la valeur nette de l'apport, la société GARDIMMO augmentera son capital de 36.000 euros par la création de 360 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 100 euros. Chacune de ces parts sera intégralement libérée et assortie d'une prime de fusion globale de 2.396 euros. En conséquence, le capital de la société GARDIMMO sera porté de 535.000 euros à 571.000 euros. Ces parts nouvelles seront réparties entre les associés de la société absorbante, à raison de 259 parts pour Monsieur Didier PERRAUD et 101 parts pour la société DIDIER PERRAUD LOGISTIQUE - D P L. Il sera procédé concomitamment à l'annulation de ces 101 parts sociales attribuées à la société absorbée et associée de la société absorbante, et donc à une réduction de capital de la société GARDIMMO. Le rapport d'échange des droits sociaux est définie selon la formule suivante : $(38.396 \text{ €} / 570.000) \times 535.000 = 36.058,35 \text{ €}$, arrondi à 36.000,00 €. Date du projet commun de fusion : 17/06/2024 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: 18/06/2024 au RCS de BOURG EN BRESSE (01000) Pour avis..